

Dominique Blattner (Mme)
Chemin des Fleurs 17
1023 Crissier
021 636 13 57 (répondeur)
079 252 32 15

Crissier, le 19 février 2008



Recommandé

Au Grand Conseil vaudois 08_PET_0
Madame la Présidente
Secrétariat général
Place du Château 6
1014 Lausanne

Secrétariat du Grand Conseil
Reçu le 21 FEV. 2008
Scanné le _____

Pétition adressée au Grand Conseil du canton de Vaud,
à propos de la cathédrale de Lausanne et des travaux d'entretien
permanents qu'impose un tel édifice.

Madame la Présidente,
Mesdames,
Messieurs,

Permettez-nous de vous exposer ci-après nos inquiétudes et
nos demandes à propos de la cathédrale de Lausanne.

La cathédrale de Lausanne est la propriété de l'Etat de Vaud.
L'ensemble de la cathédrale est classé monument historique.
Le Département des Infrastructures, Monuments et Sites, Service SIPAL, est
chargé de protéger la cathédrale. Le Service SIPAL doit appliquer à cet égard les
dispositions légales cantonales et fédérales. L'action du Service SIPAL est fondée
sur les principes déontologiques définis par les instances internationales compé-
tentes (UNESCO, ICOMOS, Conseil de l'Europe, etc.), et en particulier sur la
Charte de Venise et les autres chartes qui la complètent.

Or, nous constatons que la cathédrale subit en silence, depuis de nombreuses
années, des changements profonds. Ces modifications altèrent irrémédiablement
sa valeur d'ancienneté. Vu les échafaudages énormes qui prennent au flanc Sud,
passent par le toit et enveloppent presque tout le flanc Nord, ces modifications
vont se poursuivre.

Observations sur l'extérieur de l'édifice:

Flanc Sud et tour Sud:

- De nombreuses parties ont été refaites à neuf. Elles sont déjà salies et
grisâtres. Par grand froid après la pluie, on remarque de larges zébrures

blanchâtres sur la pierre neuve. Celle-ci travaille beaucoup. En revanche, ces zébrures blanchâtres n'apparaissent pas sur la pierre ancienne.

- La tourelle d'escaliers et les arcs-boutants sont neufs, de même que la base de la tour-lanterne et sa flèche. Ils apparaissent déjà salis.

- Les pierres anciennes, authentiques, entretenues selon les règles de l'art, contrastent avec les nombreux éléments du XXe siècle.

- Le Portail peint est maintenant équipé sur trois côtés, dans les baies, de bouchons de verre blindé et fumé fixés par des barres d'acier. Ces bouchons laissent passer beaucoup d'air. Toute cette installation doit être d'un poids faramineux. On espère que la statique du portail peint n'en souffrira jamais. A sa réouverture en grande pompe après 40 ans de travaux, le public accouru en masse a pu constater qu'un pigeon avait souillé la tête et le giron du Christ, qui sortait pourtant d'une restauration effectuée selon les règles de l'art.

Transept Sud:

- Les enduits colorés anciens, encore visibles en certains endroits abrités, ne sont pas entretenus.

- Les éléments refaits à neuf il y a une dizaine d'années sont déjà sales.

Choeur:

- Le choeur est abandonné depuis de très nombreuses années. Les encadrements des baies se dissolvent partout, la molasse s'effrite, se feuillette d'année en année, tout est noirâtre, les chapiteaux qu'on devine encore ressemblent à des moignons gangrenés. On voit de larges traces de ruissellement.

Mais les arcs-boutants et quelques colonnettes des étages sont neufs.

Flanc Nord:

- Les enduits anciens qui persistent dans les endroits abrités ne sont pas entretenus.

- Depuis des semaines, on entend à nouveau le bruit du marteau-piqueur sur le grand chantier. Il y a une benne de chantier derrière la palissade.

- La partie fermée par les évêques Montfalcon (la Grande travée, début XVIe siècle) n'est pas comprise dans ladite palissade. De même qu'au Choeur, on voit que le ruissellement ronge depuis de nombreuses années. La tourelle d'escaliers sur laquelle un arbuste a poussé durant des années, refaite à neuf il y a une quinzaine d'années et sommée par le portrait de Monsieur Dresco, est déjà noirâtre.

Tour Nord:

- Cette partie est abandonnée depuis des décennies. Elle fond, s'effrite, se creuse, se dissout, se dégrade inexorablement, sans soins ni entretien.

Nous constatons que la cathédrale souffre, depuis de nombreuses années, d'un grave défaut d'entretien. La *Liste des monuments historiques du canton de Vaud du 23 février 1979* indique que l'Abside date du XIIe siècle. Pourtant, le Choeur est abandonné, comme la tour Nord, la Grande travée Montfalcon du début du XVIe siècle. Nous constatons également que cet abandon va de pair avec des rénovations extrêmement lourdes: la tour lanterne, les tourelles d'escaliers Nord et Sud, les arcs-boutants par exemple.

Sur le site @vaud.ch, Département des infrastructures, un article du Service des bâtiments, intitulé *Une Cathédrale sous surveillance*, indique que la cathédrale

se trouve "Entre de bonnes mains [...]" puisqu'elle "occupe en permanence 30 à 40 personnes, [...] De nombreux spécialistes, [...] dans une pluridisciplinarité exceptionnelle".

Plus bas, on lit que l'architecte de la cathédrale, Monsieur Christophe Amsler, déclare: "**Nous aurions besoin qu'une carrière soit créée à Lausanne**". (Prière de voir l'article en annexe.)

Or, la Charte internationale de l'ICOMOS de 1964 (Charte de Venise), à laquelle se réfèrent expressément les principes déontologiques appliqués par le Service des monuments et des sites vaudois, Section monuments historiques, ainsi que les Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse, émanant de la Commission fédérale des monuments historiques, déclare:

"Article 3: *La conservation et la restauration des monuments visent à sauvegarder tout autant l'oeuvre d'art que le témoin d'histoire.*"

"Article 4: *La conservation des monuments impose d'abord la permanence de leur entretien.*"

"Article 9: *La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de **conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne** et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse, sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument.*"

"Article 10: *Lorsque les techniques traditionnelles se révèlent inadéquates, la consolidation d'un monument peut être assurée en faisant appel à toutes les techniques modernes de conservation et de construction dont l'efficacité aura été démontrée par des données scientifiques et garantie par l'expérience.*"

(Extraits de la Charte de Venise, 1964)

Nous constatons que la cathédrale de Lausanne, qui est un monument admiré, respecté et aimé, devient hideuse dans son "patchwork" de blocs neufs et bientôt noirâtres et sales, ou anciens, dégradés, abandonnés, et sous les échafaudages perpétuels.

A croire les responsables, la cathédrale est sur le point de s'effondrer, donc la seule façon d'éviter la catastrophe est d'échanger "délicatement", petit à petit, les blocs anciens contre des pierres neuves.

A l'égard du remplacement des blocs anciens par les pierres neuves,

nous nous permettons d'attirer l'attention du Grand Conseil sur le point que la retaille, la reconstruction à neuf - outre le fait de grever à jamais l'authenticité et la valeur de l'édifice - coûte 40 % de plus que l'entretien conforme aux règles de l'art.

Nous déplorons de constater que la cathédrale de Lausanne est mal entretenue depuis des décennies, et ce malgré les crédits très importants qui lui sont dévolus. Sa substance historique, son authenticité disparaissent silencieusement, jour après jour. Les générations futures auront à juste titre des griefs contre la nôtre, qui a ignoré les principes déontologiques définis par les chartes susmentionnées.

Pour ces raisons, nous demandons que justice soit enfin rendue à la cathédrale de Lausanne. Le temps presse car, nous le répétons, c'est la matière historique de cet édifice prestigieux qui disparaît chaque jour.

C'est pourquoi, conformément à l'article 31 de la Constitution vaudoise, les soussignés demandent par voie de pétition:

Une enquête approfondie devrait être effectuée par des experts indépendants de la Commission qui a la charge des travaux d'entretien de la cathédrale depuis des décennies.

Cette commission indépendante devrait être mise en oeuvre dans les meilleurs délais.

La commission comprendra des experts internationaux vu la qualité nationale et internationale reconnue à l'édifice.

Son enquête devrait déterminer :

- Si ce qui se passe derrière les échafaudages permanents est conforme au cadre légal, aux principes déontologiques et aux règles de l'art que nous avons rappelés en évoquant les articles des chartes nommées ci-dessus;

1. Si la cathédrale présente des problèmes de statique tels qu'elle soit condamnée à être reconstruite "à neuf", comme nous croyons qu'on ne cesse de le faire depuis des décennies.

Les pétitionnaires demandent également:

2. Quand et comment la cathédrale pourra enfin bénéficier d'un **entretien** normal, effectué selon les règles de l'art, dans le cadre légal et conformément aux principes déontologiques. Cet entretien concernera d'abord, évidemment, le Choeur, la Grande travée, la tour Nord, pour ne citer que ces éléments - en attendant les enduits anciens (abandonnés eux aussi), le portail de Raphaël Lugeon, et tous les autres endroits abandonnés.

3. Une meilleure transparence de l'utilisation faite des crédits octroyés et à venir.

Car cet argent est celui du peuple vaudois.



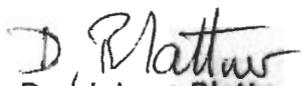
Philippe Vuillemin



Pierre-Alain Mariaux



Robert Netz



Dominique Blattner

Annexes: - @vaud.ch, Département des infrastructures, *Une Cathédrale sous surveillance*
- @vaud.ch, Département des infrastructures, Section MH, Cadre légal, Principes déontologiques

◀ **SBMA**

Monuments et Sites

Cadre légal, principes déontologiques

Cadre légal

La Section MH est chargée de l'application des dispositions légales tant cantonales que fédérales.

- ▶ Convention européenne pour la protection du patrimoine bâti
(Convention de Grenade du 3 octobre 1985)
- ▶ Constitution fédérale - art. 78 lien à faire idem Archéologie cantonale
- ▶ Constitution vaudoise - art. 52 - lien à faire
- ▶ Loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites
- ▶ Règlement d'application du 22 mars 1989 de la Loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites
- ▶ Loi du 14 décembre 1970 d'application de la loi fédérale du 6 octobre 1966 sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé - lien à faire

Principes déontologiques

L'action de la Section MH se fonde sur les principes déontologiques définis par les instances internationales compétentes en la matière (UNESCO, ICOMOS, Conseil de l'Europe, etc) et en particulier sur la Charte de Venise et les autres chartes qui la complètent.

- ▶ Charte Internationale Sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des sites (*Charte de Venise*) 1966
- ▶ Chartes des jardins historiques (*Charte de Florence*) 1982
- ▶ La Charte Internationale pour la Sauvegarde des Villes Historiques (*Charte de Washington*) 1987
- ▶ Charte du Patrimoine Bâti Vernaculaire 1999
- ▶ Charte ICOMOS, principes pour l'analyse, la conservation et la restauration des structures du patrimoine architectural 2003
- ▶ ICOMOS Principes pour la Préservation et la Conservation / Restauration des Peintures murales 2003

Préserver le passé
Construire le présent
Esquisser l'avenir

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

Préserver le passé

◀ ▶ D'un article à l'autre...

Une cathédrale sous surveillance

Sans sa cathédrale, Lausanne n'aurait pas la même silhouette! Fleuron de l'architecture du 13^e siècle, cet édifice de molasse sculptée règne sur la ville avec élégance et apporte au chef-lieu une identité irremplaçable. Plus de 300'000 visiteurs franchissent chaque année le seuil de la construction religieuse, qui est à la fois lieu de prière, témoin du passé et salle de concerts.



INTERVIEW:
C. Amsler: - La rose, un joyau du XIII^e...

ENCADRÉ:
Cathédrale cherche molasse

La cathédrale, objet de soins attentifs, est aussi impressionnante que fragile.

Un édifice qui vit depuis des siècles

C'est au Département des Infrastructures qu'incombe la délicate mission de protéger la cathédrale des atteintes des hommes et du temps, en apportant les solutions d'entretien, de consolidation et de restauration qui assureront la pérennité de ce monument historique unique. La cathédrale veille sur Lausanne et le canton. Et le canton veille sur sa cathédrale. Une belle histoire d'amour, un pas de deux qui dure depuis sept siècles. Si la somptueuse construction dresse toujours sa tour-lanterne à la gloire de Dieu, c'est qu'elle est l'objet de soins patients et constants. Car une cathédrale n'a rien d'inerte: elle vit, elle respire, elle se modifie, elle souffre. Exposée aux caprices du temps, la molasse, matériau constitutif de base, subit durement les assauts du gel, de la neige, du soleil et du vent, bien plus que ceux de la pollution urbaine. Après cinquante ans, cette pierre aux teintes gris-beige et aux nuances argentées s'effrite doucement et s'en retourne à la poussière. Le jeu audacieux des équilibres architecturaux, souvent empirique, dont les constructeurs gothiques furent les maîtres, s'en ressent alors lourdement. Lorsque les transepts se dégradent, la voûte menace de s'effondrer. Lorsque les piliers faiblissent, des dissymétries apparaissent, des galeries se déforment. Voilà pour la pierre. Il y a aussi le bois des charpentes, qui craint la pourriture. Et le verre des vitraux, dont la fragilité est en soi un défi au temps...

Entre de bonnes mains

Mais les hommes veillent et restaurent. Un travail patient et délicat, qui convient bien à un bâtiment dédié à la foi. «Les cathédrales sont en travaux perpétuels. Il en a toujours été ainsi...», souligne l'architecte Christophe Amsler. A Lausanne, «la fabrique» — nom traditionnel donné au chantier — occupe en permanence trente à quarante personnes. De nombreux spécialistes œuvrent en commun: des corps de métier aux gestes séculaires, comme les tailleurs de pierre, mais aussi des chimistes, des géologues, des architectes, qui décryptent les techniques de construction venues du passé et les modernisent, sans agressivité. «Cette pluridisciplinarité est exceptionnelle!» s'enthousiasme Christophe Amsler. «Depuis des dizaines d'années, nous travaillons avec les mêmes entreprises. Il y a une sorte de mémoire de la cathédrale au sein des ouvriers.» En d'autres termes, l'expérience et le partage des connaissances sont essentiels. «Nous sommes en contact permanent avec les autres grands chantiers européens...» précise l'architecte. Des informations précieuses ont ainsi été recueillies et ont été utiles dans les phases lourdes de rénovation, comme celle de la tour-lanterne, de 1992 à 1994, ou du pignon sud du transept, de 1995 à 1998.

«Ce ne sera jamais fini...» sourit l'architecte. Le calendrier des travaux s'étend sur les 25 ans à venir. Il y a tant à faire! Mais le jeu en vaut la chandelle. Comme

en attestent les vitraux de la rose, patiemment restaurés en 1998 et 1999, maintenant protégés par un double-vitrage. Quelques médaillons ont été exposés dans le chœur de la cathédrale, avant leur réinstallation finale dans la façade. La foule est venue en masse. «C'est incroyable, ce monde!» s'étonnait Christophe Amsler. Sa cathédrale, il n'est pas le seul à l'aimer!

Ce chantier est géré par le Service des bâtiments.
 Pour plus de renseignements, posez vos questions à info.sbma@vd.ch.

Cathédrale cherche molasse

La molasse est le matériau de base de la cathédrale. A l'époque, la pierre était extraite des carrières locales. Aujourd'hui, la matière première est, pour la majeure partie, importée en Suisse. «Nous aurions besoin qu'une carrière soit créée à Lausanne, pour satisfaire aux besoins du chantier...» soupire l'architecte Christophe Amsler.



«Mais nous n'avons pas encore trouvé l'endroit idéal.» Lors de la construction de la salle de gymnastique enterrée du Gymnase de la Cité, un stock de molasse a pu être constitué. Les blocs extraits ont servi à la réfection des parements de la tour-lanterne. A noter encore qu'il existe, dans la réserve lapidaire, une «seconde» cathédrale, en pièces détachées: toutes les pierres de l'édifice qui sont enlevées pour des besoins de restauration y sont précieusement conservées.

ETAT DE VAUD - DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

Dernière mise à jour: le 15 octobre 1999